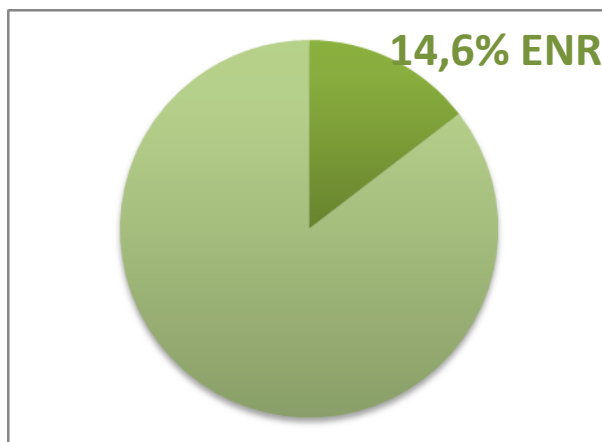


# Financer des projets d'énergie renouvelable : des solutions innovantes

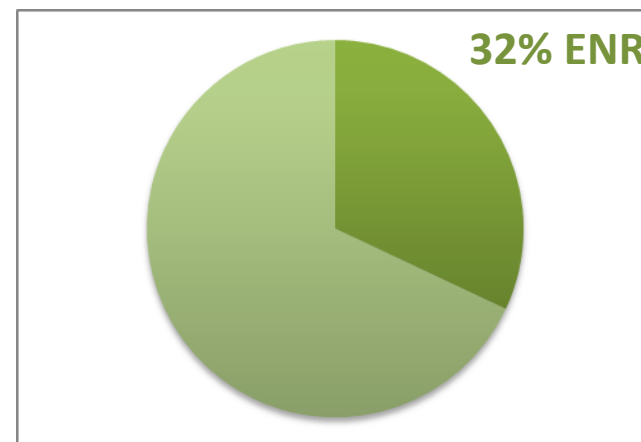
Mardi 20 septembre 2016



- Le changement climatique en Ardèche:
  - Constat : +2°C en été à Aubenas entre 1954 et 2014 (source ORECC)
  - Risques : plus de canicules, sécheresses, fortes pluies
  - Répercussions sur : agriculture, sylviculture, tourisme...
- Loi Transition énergétique pour la croissance verte (2015) :
  - Objectif 2030 : 32 % d'ENR dans la consommation d'énergie finale



Etat des lieux 2014



Objectif 2030

# Les collectivités, acteurs de la transition énergétique

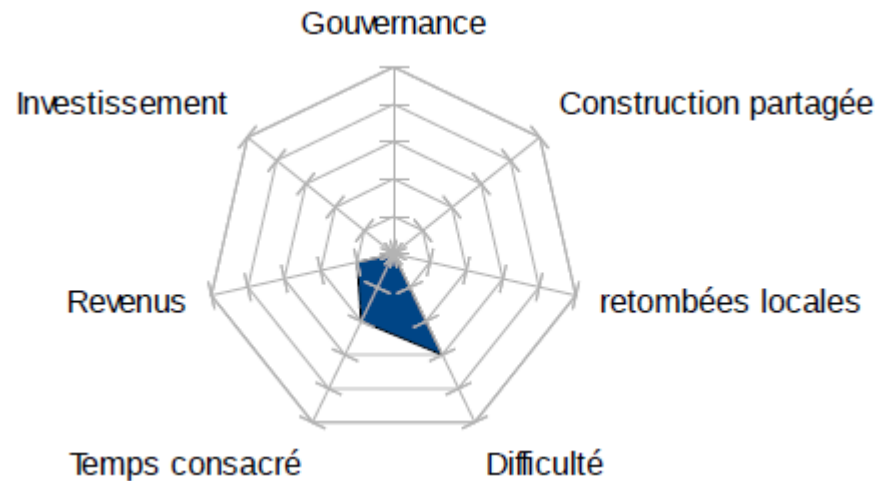
- Interviennent directement sur plus de **15% des émissions nationales de gaz à effet de serre**
- Peuvent **agir indirectement sur plus de 50%**, à travers les politiques : d'aménagement et d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'approvisionnement énergétique du territoire,...
- Pour les EPCI > 20 000 habitants existants au 01/01/2017 : obligation d'élaborer un **PCAET (Plan climat air énergie territorial)**  
→ plan d'actions comprenant l'augmentation de la production d'ENR

*La transition énergétique : n'est-ce pas finalement une opportunité pour les territoires ?*

# Comment les collectivités peuvent intervenir dans les projets ENR

## 1) L'investisseur privé garde le contrôle

- Location de toiture, mise à disposition de terrain par la collectivité
  - Ancien schéma classique des projets éoliens, avec seulement retombées fiscales
  - Collectivité absente de la gouvernance du projet
- Risque d'opposition des riverains

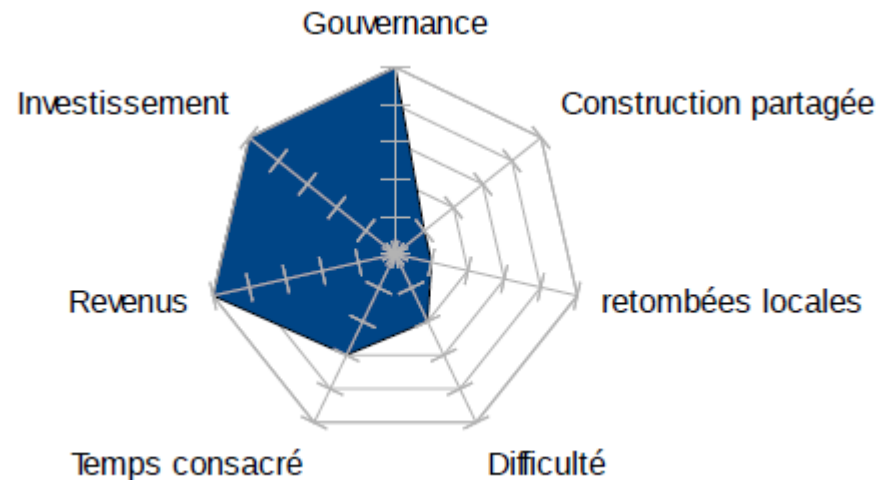


→ Eviter que le territoire soit le simple support de transactions économiques et faire en sorte que les acteurs du territoire se réapproprient les projets

# Comment les collectivités peuvent intervenir dans les projets ENR

## 2) Investissement en fonds propres

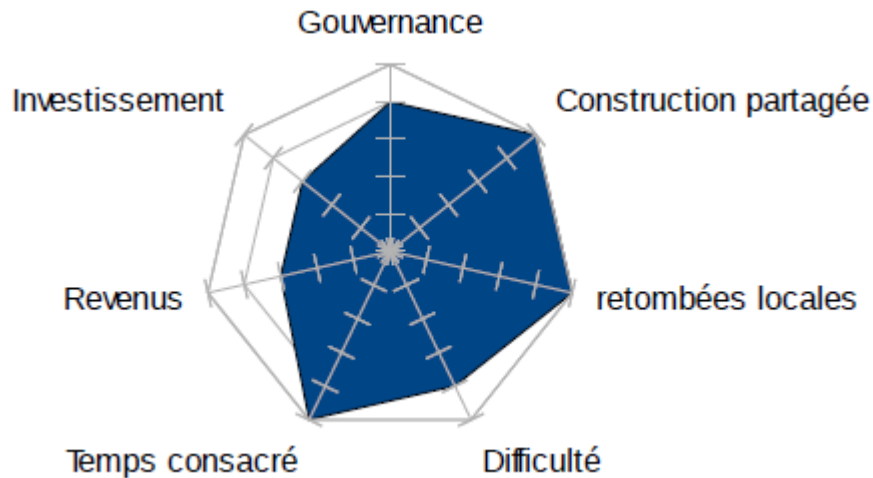
- Solution classique pour les petits projets
- Correspond à une collectivité souhaitant donner l'exemple



→ *Non envisageable pour des investissements lourds*

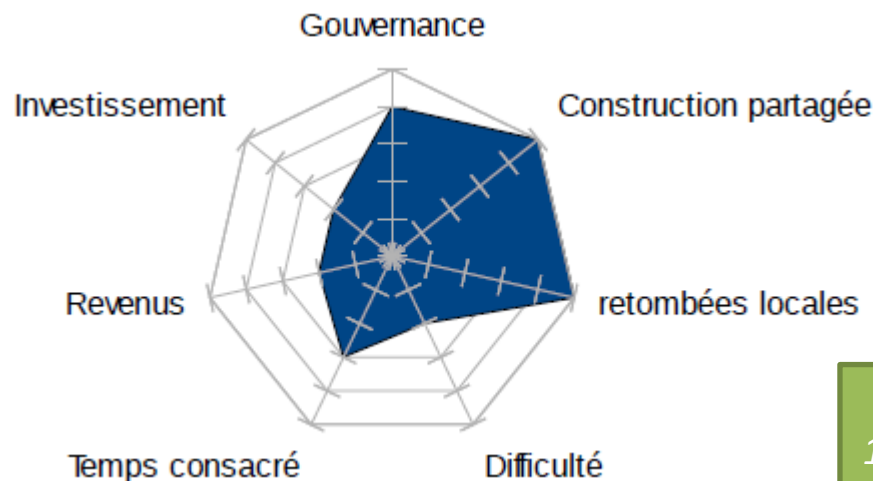
# Comment les collectivités peuvent intervenir dans les projets ENR

## 3) Construire une structure porteuse de projet à investissement partagé



- Création d'une SCIC, d'une SEM
- Vision d'une collectivité pionnière, motrice de l'économie locale

## 4) Participer à une structure existante



- Prise de parts
- Vision d'une collectivité qui s'implique dans l'économie locale et contribue à l'essor de la dynamique participative

*La loi sur la transition énergétique autorise dans l'article 109 les collectivités territoriales à investir dans les SA et SAS*

# Avantages des projets impliquant les acteurs du territoire

- ✓ Favoriser l'acceptabilité des projets grâce à l'appropriation des projets par les acteurs locaux
- ✓ Aboutir à la réalisation du projet même si les fonds publics font défaut
- ✓ Maintenir au niveau local les bénéfices économiques (emplois locaux, loyers, recettes)
- ✓ Réaffecter les bénéfices vers de nouvelles initiatives d'intérêt collectif
- ✓ Apporter une valeur pédagogique sur le thème de la transition énergétique

*... mais cela nécessite un important travail de **communication** et de **concertation** en amont.*

***La mobilisation est un facteur essentiel pour la réussite des projets !***



## Table ronde

- ***Comment faire émerger des projets d'énergie renouvelable maîtrisés par les acteurs du territoire ?***

- Justine Peullemeulle, Energie Partagée
- Guillaume Sabot, membre fondateur du projet éolien des Ailes de Taillard
- Jean-Louis Vidil, SCIC Centrales Villageoises Val d'Eyrieux

## Conférence

- ***Quels sont les outils de financement permettant le montage de projets d'énergie renouvelable ?***

- Energie Partagée Investissement
- Lumo, structure de crowd-funding
- SDE07, syndicat d'énergie de l'Ardèche
- Fonds OSER, société de financement régionale
- Contrats d'objectifs territoriaux de l'ADEME, présentés par Polénergie

## Stands

- Enercoop
- Crédit Agricole
- la NEF
- Polénergie
- SDE07